Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-156_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME**

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

**OBJET :**

**Désignation d'un représentant suppléant au comité de programmation Leader du Pays de Brest**

**Date de convocation :**

**21/09/2026**

**Membres en exercice :**
**35**

**Nombre de participants :**

**24**

**Nombre de votants :**

**31**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

**N°156/2026**

**Le 28 septembre deux mille vingt-six**, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

**Membres présents :**

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

**Membres absents avec pouvoir :**

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECAL Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

**Membres absents et excusés :**

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) permet de faire émerger et de soutenir financièrement des projets de développement local sur les territoires ruraux.

Une enveloppe de 1 964 002 € a été attribuée au Pays de Brest, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé par la Région Bretagne, pour accompagner des actions répondant à notre stratégie LEADER sur la période 2023-2027.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été ainsi habilité, par le comité régional de sélection, à porter un programme LEADER en tant que GAL (Groupe d'Action Local).

Un Comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés, sera mis en place afin de :

- Avoir l'initiative des propositions de sélection des projets sous la forme d'un avis d'opportunité ;
- Elaborer des critères de sélection transparents (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoires ;
- Garantir lors du vote des projets présentés l'absence de conflits d'intérêt ;
- Assurer, lors de l'analyse des projets, la cohérence entre celle-ci et la stratégie de développement local en classant les projets en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-156_2026-DE

- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre du programme LEADER et statuer sur chacun des projets (favorable, défavorable ou ajournement) ;
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation de la stratégie ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan d'actions / stratégie ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.

Le Président rappelle que la délibération N°109/2026 en date du 04 mai 2026 a désigné Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN en tant que représentant titulaire au Comité de programmation Leader du Pays de Brest.

Sur recommandation du Comité de programmation Leader, il convient également de désigner un.e élu.e suppléant.e afin d'assurer au maximum la représentation de la CCPCAM.

Il est proposé de valider, sur avis favorable du bureau communautaire réuni le 15 septembre 2026, la désignation de M. Mickaël KERNEIS en tant que représentant suppléant au Comité de programmation LEADER.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne M. Mickaël KERNEIS en tant que représentant suppléant au Comité de programmation LEADER du Pays de Brest.

Affiché le : 30/09/26

Pour copie certifiée conforme

**Le Président,**

**Mickaël KERNEIS**

**La Secrétaire,**

**Martine LE GUIRRIEC MORVAN**